Envoyé en préfecture le 27/05/2024
Reçu en préfecture le 27/05/2024
Publié le
ID : 085-218500882-20240527-DEC2024_033-AU

COMMUNE DU FENOUILLER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

Décision n° DEC 2024-033

Objet : **Marché de travaux - Attribution des marchés publics de travaux (2 lots) – Aménagement du secteur A – Centre Bourg**

Le Maire de la commune du FENOUILLER,

Vu l'article L 2122.22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre des décisions dans certains domaines,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération en date du 7 septembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal du Fenouiller a délégué à son Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux dans la limite de 900 000 € H.T ainsi que des avenants y afférant., lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Considérant l'appel public à concurrence publié le 25 mars 2024 et le 26 mars 2024 dans le journal d'annonces légales Ouest France 85, ainsi que l'appel public rectificatif publié le 9 avril 2024 sur le profil acheteur : https://www.marches-securises.fr, relatif au lancement d'une procédure adaptée portant sur l'aménagement du secteur A, en 2 lots distincts, avec une date limite de remise des candidatures fixée au 19 avril 2024 à 12h00.
Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 22 mai 2024 établi avec l'ensemble des candidats ayant répondu à l'appel public à concurrence,
Considérant le rapport d'analyse des offres en date du 22 mai 2024, avec l'ensemble des candidats ayant répondu à l'appel public à concurrence,

D E C I D E :

ARTICLE 1 : De signer les marchés en procédure adaptée et tous les actes y afférents, avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 – Travaux de voirie assainissement – COLAS France
- Lot 2 – Travaux de paysagement et mobilier – ID VERDE

ARTICLE 2 : Que le montant total du marché tous lots confondus est de **551 296,70 HT €**, se décomposant comme suit :

Lots n°	Sté	Montant HT
Lot 1 – Travaux de voirie assainissement	COLAS FRANCE	454 681,70 €
Lot 2 – Travaux de paysagement et mobilier	ID VERDE	96 615,00 €
	TOTAL HT	**551 296,70 €**
	TVA 20 %	110 259,34 €
	TOTAL TTC	**661 556,04 €**

ARTICLE 3 : La Direction Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Fenouiller, le 27 mai 2024

Le Maire,
Isabelle TESSIER

MAIRIE de LE FENOUILLER 85 (Vendée)

Signé électroniquement par : Isabelle Tessier
Date de signature : 27/05/2024
Qualité : Maire du Fenouiller

Diffusion : Entreprises Colas France, Id Verde, Agence de Service aux Collectivités locales de Vendée
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation